



CONVENTION DE PARTENARIAT DU SECTEUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS POUR CONTRIBUER AU DEPLOIEMENT DE « GRAND EST TERRITOIRES »

ENTRE

La Région Grand Est, dont le siège est Maison de la Région – 1 Place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par son Président, Jean ROTTNER, ci-après désignée « Région Grand Est »

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, dont le siège est situé au 2 Rue Augustin Fresnel - 57070 Metz, représentée par son Directeur, Hervé VANLAER, ci-après désignée « DREAL Grand Est »

La Fédération Régionale des Travaux Publics Grand Est, dont le siège est situé au Pôle BTP Espace Européen de l'Entreprise, 1A rue de Dublin - 67300 SCHILTIGHEIM, représentée par son Président, Hervé NOEL, ci-après désignée « FRTP Grand Est »

L'Union des Industries de Carrières & de Matériaux de Construction Grand Est, dont le siège est situé au 5 Allée de la Forêt de la Reine – Technopôle Nancy-Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, représentée par son Président, Renaud FIEDLER, ci-après désignée « UNICEM Grand Est »

La Fédération Française du Bâtiment Grand Est, dont le siège est situé au 62 rue de Metz - 54000 NANCY, représentée par son Président, Daniel CERUTTI, ci-après désignée « FFB Grand Est »

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Grand Est, dont le siège est situé au 13 rue du Dépôt - 67207 NIEDERHAUSBERGEN, représentée par son Président Maurice KAROTSCH, ci-après désignée « CAPEB Grand Est »

La FRTP Grand Est, l'UNICEM Grand Est, la FFB Grand Est et la CAPEB Grand Est, ensemble seront désignées par « Organisations Professionnelles ». L'ensemble des acteurs de cette convention seront désignés par le terme « parties prenantes ».

PREAMBULE

Les organisations professionnelles régionales du secteur Bâtiment et des Travaux Publics partagent la vision stratégique de « Grand Est Territoires » visant à construire un avenir durable pour nos territoires. C'est un enjeu exigeant qui nécessite pour y parvenir que les différentes parties prenantes déterminent ensemble pour les années à venir la combinaison la plus souhaitable possible en termes de bénéfices environnementaux, sociaux et économiques aussi bien pour la filière du Bâtiment, des Travaux Publics et des Carrières et Matériaux de Construction que pour le territoire du Grand Est. C'est dans cet esprit que la CERC a été sollicité pour rédiger cette convention.

Le programme d'accélération de la Région pour une économie circulaire en Grand Est, déclinaison opérationnelle du SRADDET, visant à atteindre les objectifs 16 (déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement) et 17 (réduire, valoriser et traiter nos déchets), traduit cette volonté partagée par les Organisations Professionnelles.

La capacité des signataires à contribuer à cet objectif va dépendre :

- D'une part, de l'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 qui prévoit la mise en place d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les déchets du bâtiment à compter du 1er janvier 2023. Cette REP constitue une évolution majeure en faveur de l'économie circulaire dans le Bâtiment mais qui ne concerne que les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) et pas les matériaux approvisionnant le secteur des Travaux Publics, ni ceux qui en sont issus.
- D'autre part, de l'engagement des entreprises concernées à mettre en œuvre les préconisations et les dispositifs de soutien envisagés par les différentes parties prenantes visant à diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement.

Les signataires de la présente convention confient à la CERC Grand Est le suivi opérationnel de son application ainsi que du programme qui sera co-construit annuellement par les différentes parties prenantes afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs concernés et la mobilisation des professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics comme le prévoit la convention partenariale signée entre la CERC et la Région Grand Est en avril 2021.

ARTICLE 1 : RAPPEL DES OBJECTIFS DU « GRAND EST TERRITOIRES » SUR LE VOLET BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La **prévention des déchets** fait partie intégrante de la transition d'un modèle économique linéaire vers une économie circulaire.

Les différents acteurs de la prévention sont :

- Les maîtres d'ouvrage et architectes
- Les maîtres d'œuvre
- Les distributeurs/fournisseurs
- Les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics

L'évolution du comportement vers une consommation durable, limitant l'emploi des ressources naturelles non renouvelables et envisageant le déchet produit comme une ressource nécessite une action forte de **communication, sensibilisation et de formation des différents acteurs**.

L'expertise collective renforce la connaissance permettant de garantir la définition de programmes d'actions adaptés aux territoires.

C'est dans ce contexte que les objectifs de « Grand Est territoires » en matière de prévention et de valorisation des déchets du BTP se fondent pour déterminer l'action régionale visant à contribuer aux principaux objectifs chiffrés, rappelés ci-dessous :

- ✓ **Atteindre une valorisation matière des déchets du BTP de 70 % en 2020, 78 % en 2025 et 79 % en 2031** (*tendance à conforter puisque la valorisation matière est estimée à 75 % en 2019*).
- ✓ **Atteindre une valorisation matière des déchets non dangereux non inertes du BTP à hauteur de 55 % en 2020 puis 65 % en 2025** (*effort important à réaliser puisque le taux de valorisation matière et énergie est estimé à 47 % en 2019*).
- ✓ **Réduire de 11 % la production des déchets inertes sur la période 2016-2031** (*inverser la tendance puisqu'entre 2016 et 2019 une hausse de 7 % est constatée*).
- ✓ **Atteindre une valorisation matière de déchets inertes à 79 % en 2025 et 80 % en 2031** (*tendance à conforter puisque la valorisation matière est estimée à 81% en 2020*).
- ✓ **Réorienter 1 Mt de déchets inertes vers les filières du recyclage et de la réutilisation plutôt que celles du remblai de carrière et du stockage en ISDI** (*tendance à conforter puisque l'AAP Déchets du BTP CLIMAXION sur la période 2019-2021 a déjà permis d'augmenter la capacité de valorisation matière de près d'1,5 Mt*).
- ✓ **Un taux de réemploi de 16 % des matériaux sur les chantiers** (*ce taux est largement dépassé pour les chantiers de TP avec une estimation à 33% en 2019, par contre, le réemploi de matériaux de chantiers du bâtiment est à développer car il est actuellement quasi nul*).
- ✓ **La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.**

Le suivi des objectifs du SRADDET, réalisé dans le cadre de l'observatoire de l'économie circulaire montre que les actions combinées des acteurs donnent déjà des résultats encourageants. Cependant, il convient de prolonger ces tendances dans la durée, et de poursuivre le déploiement des outils qui concourent à l'atteinte des objectifs.

C'est l'objet de cette convention

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Pour contribuer au déploiement de Grand Est Territoires les Organisations Professionnelles, signataires, ont été identifiées comme les acteurs de premier plan, pour mobiliser les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics et des Carrières et Matériaux de Construction. La présente convention a donc pour objet de définir les engagements réciproques entre la Région Grand Est, la DREAL Grand Est, la FRTP Grand Est, l'UNICEM Grand Est, la FFB Grand Est et la CAPEB Grand Est, afin de contribuer au déploiement de « Grand Est Territoires » selon un plan annuel d'actions considérées comme prioritaires par les organisations professionnelles et les autres parties prenantes. Elle permettra d'identifier et de définir conjointement les actions annuelles prioritaires (cf. annexe ci-jointe), d'en mesurer la progression et d'assurer un suivi semestriel des résultats obtenus dans le cadre du comité de pilotage prévu à cet effet.

Cette convention permettra d'inscrire les actions portées par les Organisations Professionnelles selon trois grandes thématiques :

- l'amélioration de la connaissance,
- la prévention,
- la sensibilisation et l'information,

en vue de contribuer à atteindre :

- plus particulièrement, les objectifs 16 (déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement) et 17 (réduire, valoriser et traiter nos déchets),
- les autres objectifs, qui, d'une manière ou d'une autre, participent à la construction d'un avenir durable pour nos territoires.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Les Organisations Professionnelles s'engagent à mener des actions, dont celles répertoriées en annexe pour l'année 2022, qui contribueront à l'atteinte des objectifs 16 et 17 de « Grand Est Territoires » et de tout autre lorsqu'elles sont en capacité d'avoir un effet potentiel ou avéré.

Ces actions peuvent être :

- spécifiques à une organisation,
- partagées entre plusieurs organisations,
- communes à toutes les organisations.

Elles assurent la promotion de ces actions au sein de leur réseau respectif.

Les Organisations Professionnelles installent entre elles, avec l'appui opérationnel de la CERC Grand Est, une communication régulière des actions qu'elles mènent afin de développer les retours d'expérience, les synergies, les expérimentations.

Elles s'engagent à assurer le reporting des actions, auprès de la CERC Grand Est.

Force de propositions, elles identifient les opportunités de développement d'actions communes qu'elles partagent avec l'ensemble des autres parties prenantes. Ces actions communes peuvent couvrir les domaines de la formation, de la communication ou tout autre sujet qui trouverait résonnance dans les politiques régionales.

Les Organisations Professionnelles, avec l'appui opérationnel de la CERC Grand Est, partageront leur vision commune avec l'ensemble des autres parties prenantes afin d'identifier les autres actions qui pourraient être mutualisées ou cofinancées.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION ET DE L'ETAT

Voté en avril 2021 par la Région Grand Est, le programme d'accélération pour une économie circulaire en Grand Est est la déclinaison opérationnelle du volet déchets et énergie du SRADDET. En mettant en œuvre cette démarche, la Région s'engage à déployer, structurer et animer des démarches de filières dans les domaines d'activité à fort impact, et particulièrement pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ce programme repose sur 4 piliers :

- ✓ La sensibilisation au réemploi des matériaux, à la prévention et la valorisation des déchets de chantiers ;
- ✓ L'observation des productions, des destinations, des taux de valorisation matière et de réemploi ainsi que la cartographie régionale des installations de traitement ;
- ✓ Un appel à projets (AAP) permettant d'impliquer les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de chantiers exemplaires et de créer de nouvelles capacités de réemploi de matériaux et de valorisation des déchets ;
- ✓ Une démarche d'éco-exemplarité de la Région à partir d'un travail interdirections permettant de déployer des clauses économie circulaire dans les marchés de la collectivité.

Par ailleurs et dans le cadre du déploiement du Grand Est Business Act (GEBA), la Région Grand Est s'investit dans le déploiement d'une commande publique écoresponsable et exemplaire en matière d'économie circulaire. Les actions proposées répondent aux enjeux et objectifs suivants :

- ✓ Mobiliser le levier de la commande publique et privée pour optimiser la relance économique dans le Grand-Est par l'innovation et le développement durable ;
- ✓ Renforcer les capacités et l'acculturation des entreprises ;
- ✓ Communiquer, diffuser les bonnes pratiques pour associer l'ensemble des acteurs de l'achat public / privé.

Parmi les actions déjà en place et à poursuivre on peut citer :

- ✓ Action éco exemplaire de la Région via son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables ORCHIDEE ;
- ✓ Animation de groupes de travail et d'un programme d'accompagnement à destination des entreprises : action animée par la CCI dans le cadre de la convention tripartite CCI-Ademe-Région ;
- ✓ Animation de groupes de travail à destination des entités publiques : action pilotée et animée par la Région.

L'Etat, au travers de la DREAL, s'engage, en ce qui la concerne, à :

- ✓ Recourir aux matériaux de réemploi et déchets recyclés ;
- ✓ Intégrer dans les critères d'attribution des appels d'offres des clauses d'économie circulaire et de prévention / valorisation des déchets telles que le tri à la source des déchets, le respect de la hiérarchie des modes de traitement, la traçabilité des déchets et l'atteinte d'un taux de valorisation matière d'au moins 70% ;
- ✓ Mettre en œuvre des clauses d'économie circulaire dans les marchés de travaux dans le cadre de la démarche « services publics éco-responsables » ;
- ✓ Lutter contre les pratiques illégales (dépôts sauvages...)

Elle s'engage également à diffuser ces bonnes pratiques et à inciter les autres donneurs d'ordres publics à les mettre en œuvre.

Dans cette optique, un séminaire annuel pourra être organisé conjointement par la CERC et les signataires de la présente convention afin de réunir les donneurs d'ordres et/ou maîtres d'ouvrage qui animent l'activité de la filière construction dans le Grand Est ;

- Contribuer à la bonne gestion des déchets (contrôles des exploitations non autorisées, du respect des modalités de tri, de la hiérarchie des modes et des taux de valorisation...).
- Participer aux actions mutualisées des Organisations Professionnelles.

ARTICLE 5 : SUIVI OPERATIONNEL DE LA CERC GRAND EST

Dans le cadre de ses missions, la CERC Grand Est développe l'information économique du secteur de la construction et établit une collaboration active, entre, d'une part les professionnels concernés de l'acte de construction, et d'autre part l'Etat et les collectivités territoriales.

La présente convention et le programme annuel qui seront déployés par les différentes parties prenantes confortent le rôle de la CERC Grand Est comme acteur incontournable de la filière. Ils mettent en évidence la capacité de la CERC Grand Est à produire des outils d'aide à la décision pour l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte de la Construction notamment sur le volet de l'Economie Circulaire.

La CERC Grand Est se voit ainsi confier un rôle d'animation et d'expertise de cette convention afin de :

- ✓ Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage
- ✓ Donner un éclairage sur les principaux indicateurs par la diffusion de toute information qui, en lien avec l'Economie Circulaire, serait susceptible d'intéresser les différentes parties prenantes,
- ✓ Mettre à jour et suivre l'état d'avancement des actions et outils envisagés et déployés par les signataires de la présente convention régionale de partenariat,
- ✓ Réaliser un bilan annuel du programme et suivre la progression des actions portées conjointement.

ARTICLE 6 : COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an et sera composé d'un représentant désigné par chaque partie prenante de la présente convention. Ce dernier pourra être accompagné d'un appui technique dûment mandaté.

Lors de ce comité, la CERC présentera une synthèse des actions menées par les différentes parties prenantes à partir de laquelle sera définie conjointement le programme des actions prioritaires de l'année suivante. Les parties prenantes saisiront l'opportunité de ce comité pour engager une réflexion et des échanges sur les freins à l'utilisation produits de réemploi et recyclés (qualité, normalisation, ...)

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable dans un délai de 30 jours. A cet effet, les Organisations Professionnelles et les Institutions désignent chacun des représentants pour trouver une solution au litige.

Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui ne pourraient être résolus à l'amiable entre les parties seront soumis au tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Avant toute action en justice, la partie s'estimant lésée devra adresser à son partenaire une lettre recommandée avec accusé de réception faisant état de son insatisfaction afin que l'autre partie ait la possibilité de la contenter ou de proposer un accord amiable. Toute action en justice ne pourra intervenir moins de 60 jours après envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception faisant état de l'insatisfaction.

ARTICLE 8 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties et est conclue pour trois ans. Elle fera l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage au terme des trois ans afin de décider d'une éventuelle reconduction pour trois années supplémentaires.

Cette convention peut être résiliée :

- sur demande de la Région, de la DREAL, ou de l'ensemble des Organisations Professionnelles par courrier recommandé avec avis de réception pour une résiliation effective le premier jour du mois suivant la date de présentation de la lettre. Le retrait volontaire d'une Organisation Professionnelle ne peut entraîner la résiliation si les autres parties prenantes souhaitent poursuivre.
- en cas de non-respect par la Région, la DREAL ou l'ensemble des Organisations Professionnelles des dispositions prévues dans la convention, notamment sur les engagements et les modalités prévues à son article « Litiges ».

Fait à Oberschaefolsheim, le 25 octobre 2022



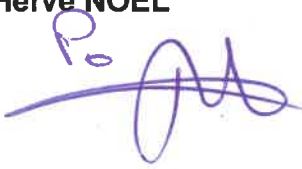
Le Président du Conseil Régional,
Jean ROTTNER



La Préfète,
Josiane CHEVALIER



Le Président de l'UNICEM Grand Est,
Renaud FIEDLER



Le Président de la FRTP Grand Est,
Hervé NÖEL



Le Président de la FFB Grand Est,
Daniel CERUTTI



Le Président de la CAPEB Grand Est,
Maurice KAROTSCH



ANNEXE

CONVENTION DE PARTENARIAT DU SECTEUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS POUR CONTRIBUER AU DEPLOIEMENT DE « GRAND EST TERRITOIRES »

Programme secteur Bâtiment et Travaux Publics 2022

DOMAINE	PILIER	ENJEUX / ACTIONS ET RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI	OP PILOTE DE L'OPERATION
OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES	EXTRACTION / EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES	Schéma Régional des Carrières (SRC) : Participer à la réalisation d'un diagnostic partagé de la filière carrières (enjeux, besoins, perspectives) qui tienne compte des orientations du PRPGD Grand Est. Promouvoir un approvisionnement durable et de proximité	Assurer annuellement une présentation des travaux aux parties prenantes	UNICEM Grand Est
		Cap Environnement : démarche de progrès spécifiquement conçue pour les carrières et les plateformes de recyclage. Application d'un référentiel qui permet d'évaluer la maturité des sites sur 15 thématiques Poursuivre le déploiement d'une démarche qui permet une amélioration continue des pratiques environnementales	Part de la production de granulats engagée dans la démarche	UNICEM Grand Est
		« Caisse à outils » / Espace Ressources « artisans engagés » : Informer et rendre disponible auprès des professionnels un ensemble de documents règlementaires, aides techniques et outils de gestion sous la forme d'une bibliothèque de ressources Favoriser la bonne compréhension de la législation auprès des professionnels pour une bonne mise en pratique par ces derniers. Une bonne connaissance des filières permettra une meilleure hiérarchisation des modes de traitements	Nombre d'entreprises informées au cours de l'année Les thématiques abordées	CAPEB Grand Est FFB Grand Est
		Certification environnementale : Proposer un management environnemental dans les petites entreprises ne disposant pas du personnel nécessaire ou des compétences requises pour identifier les problématiques et les recours possibles Contribuer à rendre les entreprises plus vertueuses en faveur de l'environnement et plus particulièrement en matière de prévention et gestion des déchets.	Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un accompagnement au cours de l'année Profil des entreprises accompagnées	FFB Grand Est

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES	EXTRACTION / EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES	Démarches RSE : référentiel pensé et développé pour les entreprises de la filière qui souhaitent appliquer les principes du développement durable à l'entreprise, comprenant un volet Economie Circulaire et/ou gestion et prévention des déchets : • Démarche « artisans engagés – entreprise responsable » • Bâtitisseur responsable • Label RSE TP • Label RSE Carrières et Matériaux minéraux Assurer la promotion des démarches RSE, accessibles et adaptées aux entreprises de toutes tailles, pour tendre vers des pratiques plus durables. Contribue à rendre les entreprises plus vertueuses en faveur de l'environnement et plus particulièrement en matière de prévention et gestion des déchets. Concours à la réduction de la production de déchets inertes	Nombre d'entreprises mobilisées et d'entreprises labélisées Type d'action mis en place	CAPEB Grand Est FFB Grand Est F RTP Grand Est UNICEM Grand Est
		Réseau de référents « artisans engagés » et inscrire des entreprises responsables dans une dynamique collective : il s'agit de prendre en compte plusieurs points d'engagement. Ces derniers permettent d'avoir un impact positif sur le développement durable. Proposer des thématiques d'action prioritaires et un plan d'action personnalisable.	Nombre de réunions dans l'année Nombre moyen de participants aux réunions	CAPEB Grand Est
		Filière de Responsabilité Elargie du Producteur Bâtiment : accompagner les entreprises dans leurs nouvelles obligations découlant de la Loi Anti-Gaspillage et l'Economie circulaire. Réunions d'information Animation sur l'actualité réglementaire liée à la loi dans chaque département. Réalisation de fiches sur la gestion des nouvelles filières de déchets concernées par la REP. Cartographier les éco-organismes et les sites de reprises gratuites Définir les filières de réemploi en Grand Est Favoriser la bonne compréhension de la législation auprès des professionnels pour une bonne mise en pratique par ces derniers. Une bonne connaissance des filières permettra une meilleure orientation des déchets et donc plus de valorisation matière des déchets du Bâtiment et des Travaux publics.	Nombre d'entreprises contactées Type de filières identifiées	CAPEB Grand Est FFB Grand Est F RTP Grand Est UNICEM Grand Est

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES	ECO-CONCEPTION (produits et procédés)	Normalisation : Evolution de la norme EN206, suite aux recommandations du projet national RECYBETON Accroître la connaissance des parties prenantes sur l'intégration des granulats recyclés dans les bétons	Tenue d'une réunion d'information	UNICEM Grand Est
		RE2020 et base INIES : regroupe les informations environnementales et sanitaires des produits et des équipements du bâtiment. Promouvoir les FDES et outils d'analyse du cycle de vie des produits et équipements en vue d'optimiser les consommations	Types d'outils utilisés pour la promotion des FDES	UNICEM Grand Est
		Recyclage des enrobés : faire un état des lieux des bonnes pratiques dans le réemploi et le recyclage des enrobés. Porter à connaissance les techniques utilisables auprès des donneurs d'ordres. Accroître la connaissance des parties prenantes sur les solutions en matière de recyclage d'enrobés pour une réduction de ce type de déchets	Nombre de solutions identifiées en matière de recyclage d'enrobés. Nombre d'entreprises proposant ces solutions Nombre de donneurs d'ordre ayant eu recours à ces solutions	F RTP Grand Est
		Solutions bas carbone : intégrer les enjeux climatiques dans la stratégie de l'entreprise en réduisant son empreinte carbone. Réaliser un état des lieux des solutions développées et communiquer sur les solutions développées	Types de solutions identifiées Nombre d'opérations de promotion réalisées et publics touchés	CAPEB Grand Est FFB Grand Est F RTP Grand Est UNICEM Grand Est
	ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	Collectif-grandest.org : plateforme régionale dédiée à l'Economie Circulaire. L'objectif est de fédérer tous les acteurs autour d'une ambition commune de développement d'une économie circulaire dans les entreprises du Grand Est. Promouvoir auprès des entreprises cette plateforme	Nombre d'entreprises de la filière construction membres du réseau	CAPEB Grand Est FFB Grand Est F RTP Grand Est UNICEM Grand Est
		Démarches d'écologie industrielle et territoriale autour du BTP : constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins entre au moins deux entreprises pour leur bénéfice mutuel. Acculturer les OP et les entreprises en vue de trouver des synergies	Nombre d'organisations connues mises en place dans le BTP en Grand Est	CAPEB Grand Est FFB Grand Est F RTP Grand Est UNICEM Grand Est

OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSUMMATEURS	ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE	Boucles et circuits courts : privilégier, autant que possible, les circuits courts dans le secteur du Bâtiment et des travaux Publics que ce soit en matière d’approvisionnement en matériaux locaux, d’attribution de chantiers à des entreprises locales ou d’élimination des déchets de chantier vers des centres de valorisation à proximité. Promouvoir les boucles et circuits courts à l’échelle de la région	Typologie des bonnes pratiques identifiées	CAPEB Grand Est FFB Grand Est FRTTP Grand Est UNICEM Grand Est
		Terrains exploités en carrières : le réaménagement des sites peut prendre plusieurs formes : - Rendre les espaces à leur vocation initiale et d’éviter ainsi la perte des surfaces agricoles utiles - Réhabilitation des carrières désaffectées s’inscrivant dans les objectifs de la transition énergétique. - Réserve écologique - Base de loisirs... Redonner une vocation socio-économique et/ou environnementale aux terrains exploités en carrières	Typologie des réaménagements exemplaires	UNICEM Grand Est
		Solutions techniques qui apportent aux ouvrages au-delà de l’usage principal attendu d’autres qualités d’usage et/ou de réemploi : Désimperméabilisation, solutions drainantes, modularité des bâtiments, multifonctionnalité des ouvrages... Promouvoir ces solutions techniques	Nombre et typologie des solutions techniques identifiées	CAPEB Grand Est FFB Grand Est FRTTP Grand Est UNICEM Grand Est
		Schéma Régional des Carrières (SRC) : définit les conditions générales d’implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Promouvoir les orientations du SRC Grand Est en matière d’économie des ressources et d’économie circulaire et participer à son appropriation par l’ensemble des parties prenantes	Contribution à l’élaboration du Schéma par la fourniture de données et la participation active aux groupes de travail.	UNICEM Grand Est

DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS	CONSOMMATION RESPONSABLE (achat, consommation collaborative, utilisation) et ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE (réemploi, réparation, réutilisation)	Conventions sur la commande publique : Elaboration de conventions avec les principaux donneurs d'ordres. Encourager l'utilisation des matériaux recyclés	Evolutions constatées de la commande publique Nombre de conventions mises en œuvre	F RTP Grand Est
		Eco comparateur SEVE : outil commun à l'ensemble de la profession (entreprises, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre) pour comparer, sur les mêmes bases, des variantes « environnementales » proposées par les entreprises. Diffuser cet outil auprès des donneurs d'ordres pour accroître le marché autour des matériaux recyclés pour en favoriser la production - Plus de débouchés pour les matériaux recyclés grâce à une plus grande implication des acteurs.	Nombre d'utilisateurs de l'outil en Grand Est	F RTP Grand Est
		Perceval : logiciel d'aide au choix des techniques routières permet d'effectuer une comparaison économique et environnementale sur le cycle de vie complet (phase construction + phase entretien) des chaussées, aménagements routiers et ouvrages annexes. Faire connaître cet outil auprès des donneurs d'ordres	Identification des donneurs d'ordre utilisant l'outil	UNICEM Grand Est
		RE 2020 : diminuer l'empreinte carbone des bâtiments et améliorer les performances thermiques. Application de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs	Nombre d'entreprises sensibilisées	FFB Grand Est CAPEB Grand Est
		Commande publique responsable : prendre en compte les objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale et inciter les donneurs d'ordres à s'interroger sur la composition de l'offre locale. Favoriser l'accès des entreprises locales à la commande publique et plus particulièrement celles de petites tailles.	Communication des Organisations Professionnelles sur la commande publique	F RTP Grand Est FFB Grand Est CAPEB Grand Est

GESTION DES DECHETS	RECYCLAGE (matière et organique)	Enquête annuelle de branche de l'UNICEM : Elle porte sur la production de granulats recyclés issus des carrières et plateformes fixes de recyclage, les activités de remblaiement en carrières. Développer la connaissance sur les quantités de granulats recyclés	Evolution du volume de granulats recyclés Nombre d'installations enquêtées	UNICEM Grand Est
		Centre de ressources MaTerrio.construction : se fixe pour objectifs de donner accès aux informations utiles pour comprendre et développer la valorisation et le recyclage des déchets inertes de la construction, et plus largement de promouvoir l'économie circulaire. Orienter les déchets vers la bonne installation pour une meilleure valorisation. Limiter les coûts de gestion des déchets.	Nombre d'opérations de promotion de l'outil Nouvelles informations enregistrées ou supprimées dans la base de données.	FRTP Grand Est UNICEM Grand Est
		L'application déchets de chantier et le site des installations de la FFB : ce site recense les points de collecte dans toute la France, afin de faciliter notamment la valorisation et le recyclage des déchets du BTP. Orienter les déchets vers la bonne installation pour une meilleure valorisation. Contribue à mieux flécher les déchets sortis des chantiers.	Nombre de téléchargement de l'application (pourcentage d'évolution par rapport à 2020) Profil des entités ayant téléchargé l'application	FFB Grand Est
		Charte « artisans engagés déchets » Promouvoir et valoriser une démarche vertueuse des artisans en matière de gestion des déchets notamment afin de mieux expliquer à leurs clients la ligne "gestion des déchets" qu'ils mettent dans leurs devis. Bannir les pratiques illicites et mettre en avant la traçabilité des déchets issus de ses chantiers, pour être conforme à la Loi Economie Circulaire et anti-gaspillage.	Réunions d'informations Nombre de chartes signées	CAPEB Grand Est

GESTION DES DECHETS	RECYCLAGE (matière et organique)	Le Club des Recycleurs en Grand Est : a pour vocation de regrouper les acteurs impliqués dans la conception et la fabrication d'équipements et de solutions innovantes pour le recyclage. Mieux faire connaître les matériaux recyclés - essayer les bonnes pratiques - plus de sensibilisation auprès des donneurs d'ordre sur l'intégration des matériaux recyclés dans les appels d'offres - favoriser l'expérimentation dans le cadre de chantiers test. Contribuer à accroître le taux de réemploi et donc réduire la quantité de déchets inertes produits.	Nombre de réunions dans l'année Nombre moyen de participants aux réunions	F RTP Grand Est
		Diagnostic Flux-Energie-Déchets : accompagnement sur l'analyse des flux dans l'entreprise jusqu'à la gestion des déchets. L'objectif étant de mettre en lumière les mesures à mettre en œuvre pour réduire les coûts liés à la gestion et au recyclage des déchets tout en améliorant cette gestion. Favorise le tri à la source et donc une meilleure valorisation des déchets qui ne sont plus en mélange.	Synthèse des mesures mises en œuvre pour réduire les coûts liés à la gestion des déchets	FFB Grand Est
		Solution digitale « artisans engagés » : s'emparer du numérique pour améliorer le fonctionnement au quotidien. Cartographier et développer un réseau des prestataires de collectes partenaires du label « Artisan engagés » par département. Aider à trouver les prestataires de déchets en apport volontaire, ainsi que les opérateurs privés qui collectent sur les chantiers	Nombre de déchetteries publiques et de déchetteries professionnelles ouvertes aux artisans.	CAPEB Grand Est

INFORMATION AUX ENTREPRISES		Réseaux sociaux Chaîne YOUTUBE : Poursuivre la mise en ligne de contenus pédagogiques	Nombre de vues par contenu	FFB Grand Est CAPEB Grand Est
		Webinaire / formations / approche immersive : Renforcer les temps d'échanges avec les professionnels	Nombre de participants	FFB Grand Est FRTP Grand Est UNICEM Grand Est CAPEB Grand Est